



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 05 / 2025

Dossier complet le : 20 / 05 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-692

1 Intitulé du projet

Travaux d'aménagements du Parc de la Verdure sur la commune de Lamentin, Guadeloupe (97129).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Lamentin

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 9 7 1 1 1 5 7 0 0 0 1 2

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

SAPOTILLE

Jocelyn

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44.d 41.a	Le futur parc est susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes Le projet prévoit 74 places de parking

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par la ville de Lamentin s'implante sur le Parc de la Verdure existant.

Le projet consiste à aménager le "nouveau" Parc de la Verdure en espace public, y compris les cheminements, les allées et les parkings; rassemblant dans un même lieu les aménagements à vocation économique, culturelle et sportive. Le projet prévoit :

- la création de 3 bâtiments : 2 chalets commerciaux, une scène permanente et la réhabilitation du carbet existant
- la création de 74 places de stationnement perméables dont 5 places PMR et 15 places avec bornes de recharges
- la création d'une aire de jeux pour enfant de 2000 m² (dont 720 m² existants)
- La création d'une scène, de gradins végétalisés de noues et d'un plateau cyclo éducatif
- la création et le réaménagement des espaces verts
- la création d'un espace dégagé sur une surface de 1200 m² dédié au marché et aux événements (capacité d'accueil de 50 chapiteaux)
- le maintien des agrès de fitness existants
- la création et la réhabilitation d'allées piétonnes (accès PMR)

4.2 Objectifs du projet

Véritable poumon vert de la ville le Parc de la Verdure est un espace sous exploité qui doit permettre, a terme de renforcer sa vocation socio-économique, sportive et culturelle.

Le projet de réaménagement du Parc de la Verdure doit permettre d'obtenir un vrai parc urbain a vocation multigénérationnelle et connecté au reste de la ville (parc urbain, centre ville, écoles, bâtiments communaux...). Cet espace doit devenir un lieu de rassemblement pour tous et à toute heure de la journée. D'après les témoignages récoltés sur le site, c'est un site très apprécié pour son coté verdoyant et pour ses nombreuses activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 7 mois (hors préparation) selon les phases suivantes :

- Terrassement
- Construction des bâtiments
- Mise en place des réseaux
- Voirie
- Équipements ludiques et sportifs
- Mobilier urbain
- Aménagements paysagers

L'accès au chantier pourra se faire depuis la rue du 19 mai 1989 (entrée et sortie).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'activité sur site sera similaire à ce qui existe actuellement, avec davantage d'activités sportives et culturelles et l'arrivée d'activités commerciales. Les aménagements visent également à favoriser l'accueil d'événements via la scène et l'esplanade.

L'accès routier au site pourra se faire par la rue du 19 mai 1989 mais aussi par la rue Jean Jaurès, toutes deux équipées de places de parking dédiées.

Des accès piétons sont présents tout autour du site et permettent la desserte de chacun des équipements sportifs, culturels et commerciaux. Le parc reste ouvert au public 24h/24h, cependant certains aménagements pourraient être fermés une partie de la journée (notamment le carbet et les bungalows).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme
Déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale du projet	1.7 ha
Surface imperméabilisées	0,80 ha
Surface perméables (dont espaces verts)	0,97 ha
Nombre de places de parking	74

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Parc de la Verdure

Localité : Lamentin (Guadeloupe)

Code postal : 9 7 1 2 9 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____
X : 645975 Y : 1799251

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Lamentin approuvé le 11/02/2021. Le projet s'inscrit au nord en zone UB : espace résidentiels et pavillonnaires du bourg. Au sud en zone Nf : zone naturelle à sensibilité particulière

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF n'est présente à moins de 10 km du site d'étude.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent sur la commune de Lamentin, ni dans les communes limitrophes.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Lamentin est une commune littorale pour sa face nord-est ouverte sur le Grand Cul-de-Sac Marin.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site d'étude est inscrit dans l'aire optimale d'adhésion du parc national de Guadeloupe, à 1 km de l'aire marine adjacente et à 1.5 km de la zone de coeur du parc.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de 1ère et de 2ème échéance pour les routes départementales et nationales
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site d'étude s'inscrit dans 8 zones de protection au titre des abords de monuments historiques. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site d'étude intercepte au sud-est une zone humide ("prairie humide ou marais d'eau douce") au titre de l'atlas des zones humides de Guadeloupe. Des aménagements existants intercepte cette zone humide, les aménagements projetés quant à eux l'évitent.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Lamentin est couverte par un PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrêté du 13 août 2007 portant approbation du PPRN pour la commune de Lamentin.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Deux sites basins sont localisés à proximité du site d'étude : - - SSP3856834 (station service), à 70 m au nord-est, sur la rue Jean Jaurès SSP3857639 (fabrication d'ouvrages en béton, ciment ou plâtre) à 400 m à l'ouest
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'eau potable et par conséquent aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau n'est présent sur la commune de Lamentin
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'intercepte aucun site inscrit, le site le plus proche du projet est à 15 km : bassin versant de la rivière Grande Anse

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est présent en Guadeloupe.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'intercepte aucun site classé, le site le plus proche du projet est à 17 km : Grande Anse et Gros Morne (partie marine).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Du fait de la qualité géotechnique des terrains, le projet va nécessiter des purges au niveau des futures voiries, cheminements piéton et bâtiments (4 400 m3 hors bâtiments).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des apports de matériaux (tuf) seront nécessaires pour la mise en oeuvre des voiries, cheminements piétons et bâtiments (4 400 m3 hors bâtiments)..
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des apports de tuf sont prévus en remblais

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera connecté aux réseau disponible sur le secteur. Les eaux usées collectées sur le projet au niveau des commerces seront acheminées en refoulement vers le réseau communal présent au nord du site. Les sanitaires seront de type autonomes
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet prend place sur une surface anthropisée, actuellement occupée par des équipements sportifs et des espaces engazonnés régulièrement entretenus. En phase travaux le projet pourra engendrer un dérangement (bruit, vibrations, poussières) de la faune potentiellement présente. En phase exploitation, le site restera végétalisé. Les arbres existants seront d'autres part conservés autant que possible (alignements et petit bosquet présents à l'est). La réalisation d'un diagnostic phytosanitaire est prévu à cet effet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est présent en Guadeloupe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un espace déjà occupé par des installations sportives (terrains de tennis, aire de jeux) et un carbet. Les aménagements projetés s'insèrent dans la continuité des installations existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Lamentin est concernée par un risque lié au transport de matières dangereuses. La route nationale 2 passe à 800 m au sud du site d'étude, le site n'est donc pas concerné par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La quasi-entièreté de la parcelle est concernée par un aléa liquéfaction moyen. La partie sud et ouest de la parcelle est concernée par un aléa inondation moyen et un aléa inondation fort est présent en limite sud-est du projet (hors aménagements projetés).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La fréquentation après aménagement du site pourrait engendrer des déplacements supplémentaires, du fait de l'augmentation et de la diversification des infrastructures sur place ; ainsi que des événements qui pourront être organisés. Le site est principalement fréquenté par un public issu des zones d'habitats denses alentours et des services publics à proximité (écoles, bâtiments administratifs communaux).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'être source de bruit, notamment en phase travaux. En phase d'exploitation, l'usage du site reste similaire, l'organisation d'événements (concert, marché, foire) pourra toutefois être une source de bruit supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site d'étude ne s'inscrit pas dans un secteur affecté par le bruit des routes départementales ou nationales.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet engendrera des vibrations uniquement en phase chantier, en particulier durant la phase de terrassement (8 semaines). Des mesures seront prises pour limiter les nuisances sonores.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'ensemble du parc sera mis en lumière de façon écologique (led et séquençage de l'éclairage).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'éclairage des installations existantes fonctionne déjà aux mêmes horaires.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions supplémentaires durant la phase travaux via le fonctionnement des engins de chantier. En phase d'exploitation, il pourrait y avoir une augmentation de la circulation, notamment lors des événements, qui engendrera des rejets supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Du fait de l'augmentation de l'imperméabilisation le site engendrera des rejets d'eau pluviale. Une étude hydraulique a été menée pour dimensionner le volume de rétention à prévoir afin que le débit de rejet avant et après projet soit identique
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rejet des eaux pluviales se fera dans le réseau de collecte existant au sud de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera la production d'eaux usées liées à la présence des deux restaurants. Ces eaux seront collectées et acheminées en refoulement vers le réseaux de collecte communal existant au nord du site. Les deux restaurants seront équipés de bacs à graisses.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits en phase travaux (déblais) seront orientés vers les filières dédiées. En phase d'exploitation, la gestion des déchets sera identique à ce qui est actuellement appliqué. Les déchets ménagers seront stockés dans un local spécifique et évacués hebdomadairement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet intercepte les périmètres de protection de 8 monuments historiques. Une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site accueille aujourd'hui des activités sportives et de loisirs. Les aménagements prévus (loisir, sport, événements culturel, restauration) n'engendrent pas de changements notable d'activité mais viennent compléter l'offre de service existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase travaux, des mesures seront prises afin de réduire les incidences en termes de bruit, sur le trafic, sur la qualité de l'air, la production de déchets, sur les déplacements dans le secteur, sur la perception paysagère :

- Gestion optimale des déchets de chantier
- Maîtrise des risques de pollution des eaux superficielles en phase travaux
- Prévention des nuisances sonores et respect des normes en vigueur en matière de bruit
- Limitation des émissions de poussières et autres polluants atmosphériques en phase chantier
- Adapter et articuler le chantier avec les réseaux existants et futurs
- Organisation de la circulation des engins de chantier et maintien des accès
- Intégration paysagère du chantier

La conception du projet a d'autre part retenu les solutions permettant de limiter son impact environnemental :

- éclairage de type LED avec séquençage
- limitation de l'emprise au sol par la mise en place d'espaces commerciaux démontables (de type kiosque)
- plantation d'arbres pour favoriser l'intégration paysagère du parc et les continuités écologiques
- création d'une scène avec structure et couverture fixe satisfaisant les contraintes cycloniques
- évitement des zones inondables pour implantation des bâtiments
- revêtements perméables sur la majeure partie des espaces aménagés
- ouvrages de gestion des eaux pluviales
- conservation d'un maximum d'arbres

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux identifiés sur le site d'étude sont principalement liés aux risques naturels et à l'hydraulique. Ces enjeux ont été pris en compte dans le cadre de la conception du projet et il n'est pas attendu d'impacts résiduels notables au vu de la nature du projet : prise en compte de l'aléa inondation pour l'implantation des bâtiments, limitation de l'imperméabilisation, intégration paysagère, végétalisation, nombreux arbres conservés, etc.

En outre, le projet prévoit des mesures pour limiter son incidence en phase travaux (bruit, émissions de poussières, gestion des déchets, etc.)

D'autre part, le projet présente un impact socio-économique positif avec la proposition d'un espace de pratique du sport, d'activités de loisirs et culturelles.

Ainsi, le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Extrait de l'atlas des zones humides	☒
2	Annexe 9 : Aléa inondation au titre du Porter à Connaissance inondation	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SAPOTILLE

Prénom Jocelyn

Qualité du signataire MAIRE

À LAMENTIN

Fait le 15 / MAI 2025



Signature du (des) demandeur(s)